

03 fév 2022 -09:34

## Le SPF Sécurité sociale lance le fact checker sur la protection sociale

*Aujourd'hui, le SPF Sécurité sociale présente le modèle de microsimulation BELMOD, un outil permettant de calculer l'impact financier et l'efficacité des propositions politiques en matière de protection sociale.*

"Une politique bien pensée est basée sur des faits, des observations objectives, des analyses fondées, des recherches scientifiques et des évaluations d'impact. Cet étayage factuel de la politique est l'une des tâches principales du SPF Sécurité sociale. Avec notre modèle de simulation BELMOD, nous offrons aux décideurs politiques un "vérificateur de faits" pratique de leurs propositions : ma mesure touche-t-elle les bonnes personnes et les aide-t-elle vraiment ? ", déclare Peter Samyn, président du SPF Sécurité sociale.

### Qu'est-ce que « BELMOD » ?

Les décideurs politiques, les responsables de cabinet et les experts élaborent constamment des mesures qui entraînent des modifications de la réglementation. Mais quelles en sont les conséquences et quel est leur impact ? Atteignent-ils l'effet désiré ? Le modèle de simulation BELMOD du SPF Sécurité sociale permet de répondre à ces questions.

L'outil permet de calculer si les réformes de la protection sociale prévues produiront les résultats escomptés par les décideurs politiques. Le calcul montre l'impact budgétaire des propositions politiques et identifie qui sera affecté positivement ou négativement, qui ne sera pas affecté ou seulement dans une moindre mesure.

La conception de BELMOD a été financée par la Commission européenne et a été réalisée en collaboration avec l'Université d'Anvers, l'Université d'Essex, le Bureau fédéral du Plan, la KULeuven et Smals.

### Comment cela fonctionne-t-il ?

BELMOD contient les données d'une partie des habitants de la Belgique, comme les revenus ou la composition des familles. Grâce à ces données, le modèle peut calculer l'impact d'un changement de politique sur le revenu familial et la distribution des revenus. En outre, le modèle indique également sur qui le changement aura ou non un impact et quel est le profil de ces groupes.

<https://www.youtube.com/watch?v=h-mYss736zk&t=6s>

## À quoi sert « BELMOD » ?

BELMOD peut jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. Récemment, le modèle a été utilisé pour façonner l'abolition du "prix du travail" pour les personnes handicapées. Les personnes handicapées qui reçoivent une allocation d'intégration peuvent perdre cette allocation si elles gagnent plus que le plafond de revenu fixé. Afin de rendre le travail plus avantageux financièrement et d'éliminer les pièges de l'inactivité pour les personnes handicapées, BELMOD a estimé l'impact budgétaire et social de l'augmentation du plafond de revenu. L'arrêté royal abolissant le "prix du travail" a déjà été soumis au Roi pour signature et entrera en vigueur (rétroactivement) le 1er octobre 2021.

Le modèle de simulation peut également aider le gouvernement fédéral dans son ambition de porter le taux d'emploi à 80 % d'ici 2030. L'accord de coalition du 30 septembre 2020 contient des mesures visant à supprimer les seuils financiers afin d'encourager les personnes handicapées à accepter un emploi. À cette fin, le SPF Sécurité sociale développera cette année, avec l'aide de BELMOD, un outil de calcul en ligne qui permettra aux personnes en situation de handicap et aux invalides de longue durée d'estimer l'impact du travail sur leur revenu familial net. Les bénéficiaires de prestations auront ainsi plus de certitude quant à la rentabilité du travail après une période de revenu de remplacement.

## Informations pratiques

Suivez la présentation du modèle BELMOD du 3 février 2022 à 14h en vous inscrivant via [ce lien](#).

Plus d'informations sur le site du SPF Sécurité sociale : [projet BELMOD](#)

Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale  
Centre Administratif Botanique - Finance Tower  
Boulevard du Jardin botanique 50/100  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://www.socialsecurity.belgium.be>

Anke Fransen  
+32 473 13 13 29  
[press@minsoc.fed.be](mailto:press@minsoc.fed.be)